

Nest Fondation collective Assemblée ordinaire des délégué·e·s 21 septembre 2023, 15h00 Volkshaus Zurich

Procès-verbal

Personnes présentes Se sont annoncées dans les délais 92 personnes déléguées de 57 entreprises.

Conseil de fondation Jeannette Leuch (repr. de l'employeur), Christoph Curtius (repr. du personnel),

Dina Raewel (repr. du personnel), Beatrice Zwicky (repr. de l'employeur), Manuela Bammert (repr. de l'employeur), Raphael Wildi (repr. de l'employeur)

Direction Thorsten Buchert, Christine Holstein, Diego Liechti

Administration de Nest Alexandra Theocharides, Azra Fillan, Caroline Schum, Christian Nagler, Daniel

Spycher, Dario Gmür, Denis Berisha, Estelle Rosa, Fata Redzic, Gabriela Portmann, Iris von Aarburg, Luca Senn, Madleine Kuoni, Marcel Will, Mario

Schnyder, Noemi Zanabria-Blatter, Oliver von Atzigen, Patricio Fernández Magna, Raphael Pepe, Rebecca Meier, Ruth Schneider, Daniela Strickler, Silvan Rutz, Silvia Crotti, Stephan Sonderegger, Ulla Enne, Yiqun Gu, Valdrin Pacuku, Yves

Portenier

Invités Saoirse Jones et Thomas Heilmann (Commission de placement), PKRück,

Commission des retraité·e·s, divers courtiers

Excusé·e·s Jacqueline Henn (Conseil de fondation), Susanna Petrone (Conseil de fondation)

Manal Kalash, Monika Sierra Canó, Mirella Vignoni, Georges Bucher, Barbara

Zellweger, (tous les membres de l'administration)

divers·e·s client·e·s et courtiers

Ordre du jour

- 1. Constitution de l'Assemblée des délégué⋅e⋅s
- 2. Adoption du procès-verbal de l'AD 2022
- 3. Présentation des nouveaux/nouvelles collaborateurs/trices de Nest
- 4. 40 ans de Nest
- 5. Rapport annuel
- 6. Actualités
- 7. Case management/Développements en matière d'AI
- 8. Pause
- 9. Vote consultatif concernant le Règlement des frais
- 10. Rapport sur les placements;
- 11. Rapport de durabilité
- 12. Réponses aux questions



13. Clôture humoristique

1) Constitution de l'Assemblée des délégué·e·s

Jeannette Leuch, présidente du Conseil de fondation, souhaite la bienvenue aux délégué·e·s, à la Commission des retraité·e·s, aux membres de la commission de placement présents, aux collaborateurs/trices et partenaires de Nest Fondation collective.

La présidente constate que les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés conformément aux règles en vigueur. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Les personnes suivantes sont proposées pour assumer des fonctions lors de l'AD:

Présidente de la séance Jeannette Leuch

Procès-verbal Alexandra Theocharides

Scrutatrices Rebecca Meier, Noemi Zanabria-Blatter et Azra Fillan

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

La présidente demande aux délégué·e·s de toujours mentionner leur nom et leur entreprise lorsqu'ils/elles posent des questions et propose de poser les éventuelles questions immédiatement après les différentes présentations et d'y répondre.

2) Procès-verbal de l'AD du 10 octobre 2022

Les délégué·e·s approuvent à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s du 10 octobre 2022 sans demande de modification, et la présidente en remercie son auteur.

3) Présentation des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs

Comme il est de coutume, la présidente présente aux déléguées et délégués les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs de Nest.

Depuis l'Assemblée des délégué·e·s de l'année dernière, les personnes suivantes ont rejoint Nest Fondation collective: Depuis mars 2023, Mme Alexandra Theocharides travaille au service juridique. Depuis août 2023, Mme Denise Studer apporte son soutien au service immobilier en tant que comptable financière et en septembre 2023, M. Noah Kumbuesa a rejoint l'équipe de la réception.

La présidente indique que Nest Fondation collective a 40 ans cette année et donne la parole à Thorsten Buchert, directeur, pour le point 4 de l'ordre du jour.

4) 40 ans de Nest

Thorsten Buchert présente l'anniversaire de Nest Fondation collective. Il explique comment Nest Fondation collective a été créée suite à l'introduction de la prévoyance professionnelle en Suisse. Certaines personnes



issues du milieu coopératif et travaillant dans des entreprises autogérées n'étaient guère intéressées par une prévoyance professionnelle imposée par l'État et ont donc pris les choses en main. C'est ainsi qu'est née l'association Netzwerk für Selbstverwaltung (Réseau pour l'autogestion) en 1981. Cette association a ensuite joué un rôle décisif dans la création de la fondation collective alternative. Son nom, Nest, était composé de l'acronyme de **Ne**tzwerk **St**iftung. En été 1984, 17 entreprises totalisant 150 personnes assurées étaient déjà affiliées à Nest Fondation collective. À l'époque, tous les collaborateurs de Nest Fondation collective percevaient un salaire unique et, dès 1986, la fondation publiait des directives de placement intégrant des aspects de durabilité, qu'elle respecte encore aujourd'hui. Une particularité était que les entreprises assurées pouvaient alors demander jusqu'à 70% des fonds d'assurance versés comme réinvestissement dans leur propre entreprise. L'approche coopérative, qui a même été imposée et soutenue par la justice en 1987, a été maintenue jusqu'à aujourd'hui. L'assemblée des délégué·e·s a ainsi décidé de la forme d'organisation, a élu le conseil de fondation et la commission de placement et a adopté les directives de placement.

Thorsten Buchert souligne que le règlement de prévoyance a été adapté dès 1992 aux nouvelles réalités sociales et a par exemple introduit les mêmes droits pour les couples en concubinage et les partenariats de même sexe. Dans un premier temps, le salaire unique chez Nest était de 2000 francs par mois. En 2003, la fondation était en découvert et il a fallu verser des contributions d'assainissement. Le conseil de fondation a présenté lui-même cette question à l'AD, qui a également soutenu ces mesures d'assainissement.

À titre d'anecdote, Thorsten Buchert raconte qu'au début des années 2000, Nest Fondation collective utilisait déjà du papier recyclé, qui n'était pas encore blanc, mais plutôt gris. On avait alors écrit une lettre à une commune. La commune a répondu qu'elle ne pouvait pas accepter la lettre sur ce type de papier et qu'elle demandait qu'elle lui soit à nouveau envoyée sur le bon papier.

Enfin, Thorsten Buchert explique les valeurs fondamentales de Nest Fondation collective sur la base de la charte actuelle.

5) Rapport annuel

Manuela Bammert, membre du Conseil de fondation, présente le rapport annuel 2022. Elle indique que Nest Fondation collective a poursuivi sa croissance. Le nombre d'assuré·e·s a augmenté d'environ 5,6%. Environ 52% des assuré·e·s sont des femmes. Manuela Bammert explique ensuite les raisons du recul de 7,1% de la fortune de placement. Ce recul est principalement dû à la mauvaise année boursière 2022. Manuela Bammert précise en outre que les rentes de vieillesse versées ont augmenté d'environ 10%, alors que les rentes d'invalidité ont diminué. Enfin, elle souligne l'augmentation du nombre de nouveaux retraités qui perçoivent un capital au lieu d'une rente. En outre, les frais administratifs par assuré actif ont encore pu être réduits. En revanche, les frais de gestion de fortune (TER) ont très légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent.

En raison de l'année boursière 2022, le taux de couverture s'élevait à 102,5% à la fin de l'année, mais il s'est rétabli en raison de l'évolution positive des cours boursiers et s'élève actuellement à environ 105%.

À la question d'un délégué demandant s'il est réaliste d'espérer que le taux de couverture atteigne à nouveau 115% à 117%, la présidente du Conseil de fondation répond que l'objectif est bien sûr d'atteindre à nouveau un taux de couverture équivalent. Mais on veut aussi offrir aux assuré·e·s une bonne rémunération, ce qui complique l'obtention de tels taux de couverture. La fondation se porte cependant



bien, et les mesures d'assainissement ont un effet significatif, surtout en raison de la structure d'âge relativement jeune des assurés. En bref, Nest continue d'afficher une bonne capacité de risque.

6) Actualités

Thorsten Buchert présente les actualités. Il explique l'état actuel de la fondation et montre notamment qu'après une année boursière difficile en 2022, la situation financière s'est déjà sensiblement améliorée.

Il aborde ensuite la question de la baisse du taux de conversion de 5,4% à 5,3% à partir de 2026, décidée par le Conseil de fondation. Thorsten Buchert explique que la baisse prévue n'a qu'un impact de 1,9% sur une nouvelle rente de vieillesse et précise que les rentes déjà en cours ne sont pas affectées par cette baisse. La baisse du taux de conversion est motivée par l'évolution du taux d'intérêt sans risque et par l'augmentation de l'espérance de vie.

Pour la fondation, cette baisse signifie qu'il est possible de réduire les pertes annuelles sur les retraites de 19,6% à 17,4%. Thorsten Buchert explique le concept des pertes sur retraites et les raisons pour lesquelles celles-ci doivent être réduites. Il s'agit en particulier de garantir une prévoyance vieillesse équitable et durable pour toutes les générations, ce qui implique également de traiter de manière égalitaire les différents groupes d'ayants droit, c'est-à-dire les assuré·e·s actifs/ves et les bénéficiaires de rente, et de ne privilégier aucun groupe en particulier.

Thorsten Buchert présente ensuite le plan d'assainissement, de rémunération et de participation prévu. La loi prévoit qu'en cas de découvert, il faut prendre des mesures d'assainissement qui permettent de retrouver un excédent de couverture dans un délai de sept ans. C'est pourquoi il faut prendre des mesures en cas de découvert, et notamment prélever des contributions d'assainissement. Avec un taux de couverture supérieur à 100%, la fondation se trouve au stade où elle constitue ses réserves de fluctuation de valeur et il n'est pas nécessaire de prélever des contributions d'assainissement. En revanche, l'avoir de vieillesse des assuré·e·s actifs/ves est rémunéré au moins au taux d'intérêt minimal LPP plus une variable dépendant du taux de couverture actuel. Une participation des bénéficiaires de rente n'est pas prévue à ce stade. À partir d'un taux de couverture de 117%, les bénéficiaires de rente participeraient également, en plus des assurés actifs. La participation des bénéficiaires de rente consiste en une augmentation de la rente. Cette augmentation s'applique à vie.

Thorsten Buchert rappelle également que le règlement sur les frais a été modifié afin que les incapacités de travail puissent être communiquées plus tôt et qu'il y ait ainsi moins de mutations rétroactives. Les modifications apportées ont déjà démontré leur efficacité pendant la courte période durant laquelle elles ont été appliquées.

Enfin, il présente les nouveaux membres du conseil de fondation élus lors de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s de l'année dernière, Manuela Bammert, Susanna Petrone et Raphael Wildi, et annonce les dates de l'assemblée des délégué·e·s de 2024 et 2025. Elles auront lieu respectivement le 19 septembre 2024 et le 18 septembre 2025.

7) Case management/Développements en matière d'AI

La présidente explique le thème de la prochaine présentation et notamment la collaboration avec PKRück.



Christoph Curtius, membre du Conseil de fondation, rend compte du case management et des développements en matière d'AI et commence par présenter PKRück. PKRück est gérée par Nest Fondation collective conjointement avec quatre autres fondations collectives et constitue un centre de compétences pour l'assurance et le traitement des risques d'invalidité et de décès. Elle propose ainsi une expertise complète dans l'évaluation des risques et leur limitation par la prévention, la réinsertion et le case management.

Après le changement de millénaire, les demandes de nouvelles rentes ont fortement augmenté, ce qui a également conduit à une série de révisions de l'AI. Depuis 2015, le nombre de cas AI en Suisse a de nouveau augmenté. Une hausse d'environ 10% est également attendue pour l'année 2022. Cela s'expliquerait notamment par l'augmentation des maladies psychiques.

En principe, il existe un droit à une rente d'invalidité de Nest Fondation collective lorsque l'assuranceinvalidité a fixé par décision exécutoire un degré d'invalidité d'au moins 25% dans le domaine de l'activité professionnelle et que l'incapacité de travail qui a entraîné l'invalidité est survenue pendant une période où il existait un rapport de prévoyance avec Nest Fondation collective. Le nombre de cas d'incapacité de travail n'a cessé d'augmenter depuis de nombreuses années. La part des cas d'incapacité de travail auprès de Nest Fondation collective a elle aussi augmenté depuis 2015. Près de 40% des cas d'incapacité de travail relèvent d'un diagnostic psychique. On peut observer que certaines branches sont plus exposées que d'autres à la survenue de cas d'incapacité de travail et d'invalidité.

Christoph Curtius explique le concept de case management. L'objectif de cette approche est de réintégrer rapidement et durablement la personne concernée dans la vie professionnelle. Le case manager joue alors le rôle d'intermédiaire entre la personne en incapacité de travail et son environnement professionnel et assurantiel. On a recours au case management lorsque l'on prévoit qu'une personne malade ou accidentée va rester en incapacité de travail pendant une longue période. Le case management est toujours gratuit et volontaire pour la personne concernée. Les solutions proposées et la durée des mesures varient d'un cas à l'autre. L'objectif est toujours de permettre au client ou à la cliente de réintégrer le monde du travail à un moment donné en se sentant à l'aise.

En 2022, Nest Fondation collective a mené à bien environ 37 dossiers de case management, tandis que pour 15 dossiers, le case management n'a pas abouti. Cette réinsertion n'est pas seulement opportune d'un point de vue financier, mais aussi pour des raisons de durabilité. Christoph Curtius souligne que plus l'incapacité de travail est annoncée tôt, plus les chances de réinsertion sont élevées.

En réponse à une intervention d'un délégué, Christoph Curtius précise qu'il y a toujours une concertation avec d'autres organismes payeurs tels que l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et les offices AI cantonaux, notamment en ce qui concerne une éventuelle participation aux coûts.

En réponse à une autre question sur les mesures de prévention mentionnées, Christoph Curtius explique les différentes offres de PKRück, notamment l'offre en matière de séminaires et l'offre de conseil téléphonique via la hotline PKTel, et souligne que PKRück continue d'évaluer ses offres.



8) Pause

9) Vote consultatif concernant le Règlement des frais

Christine Holstein, membre de la direction, présente les nouveautés en matière de réglementation.

Christine Holstein commence par faire référence à la loi révisée sur la protection des données, qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Celle-ci a pour objectif de garantir une plus grande transparence pour les personnes concernées et a notamment été adaptée aux évolutions technologiques actuelles et au règlement européen sur la protection des données, déjà entré en vigueur en 2018. Dans ce contexte, Nest Fondation collective a également révisé sa déclaration de protection des données, qui a été publiée aussi bien sur son site web que sur le portail des assuré·e·s Connect.

La révision du règlement de prévoyance a permis d'apporter les nouveautés et précisions suivantes:

- Les plans de prévoyance peuvent être adaptés au maximum quatre fois par an, à savoir au 1^{er} janvier, au 1^{er} avril, au 1^{er} juillet et au 1^{er} octobre. Les adaptations ne s'appliquent que pour l'avenir et ne sont jamais rétroactives.
- Les versements ou remboursements en cas de divorce et de retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont débités ou crédités proportionnellement à la partie obligatoire et à la partie surobligatoire de la LPP. Le salaire assuré a été défini de manière plus précise. Christine Holstein explique quels sont les éléments du salaire qui sont ajoutés au salaire assuré, explique le seuil d'entrée ainsi que le salaire maximal assurable.
- En ce qui concerne les effets de la réforme AVS 21 sur la prévoyance professionnelle, Christine Holstein indique que cette réforme prévoit un relèvement progressif de l'âge de référence pour les femmes. Cela concerne les femmes nées entre 1961 et 1964. Pour mettre en œuvre cette modification, Nest Fondation collective a décidé de procéder de manière analogue à la réforme de l'AVS. Ces modifications entreront en vigueur en même temps que la réforme de l'AVS au 1^{er} janvier 2024.
- Une autre nouveauté est qu'à partir de 2024, les rachats seront possibles même si la personne continue à travailler après avoir atteint l'âge de référence.
- Les dispositions relatives à la retraite partielle ont également été revues. À partir du 1^{er} janvier 2024, il ne sera possible de prendre une retraite partielle qu'en trois étapes, au lieu de cinq. Les différentes étapes doivent correspondre à une réduction d'au moins 20% du taux d'occupation. En revanche, la retraite quasi obligatoire à l'âge de 58 ans serait supprimée. À partir de janvier 2024, il sera possible de transférer l'avoir de vieillesse épargné sur un compte de libre passage.
- En cas d'ajournement de la retraite, la personne assurée ne devra plus verser de cotisations et pourra néanmoins laisser son avoir de vieillesse dans la caisse de pension pendant cinq ans au maximum.
- Une autre adaptation au bénéfice des assurés est l'augmentation, à partir du 1^{er} janvier 2024, de la rente maximale en cas d'excédent de capital de CHF 24 000 à CHF 48 000. En outre, en cas de décès d'une personne assurée, l'ayant droit survivant pourra choisir entre une rente et un versement unique en capital de la part de la fondation.



Une plus grande flexibilité dans l'aménagement des plans de prévoyance serait également introduite à partir de 2024 pour toutes les entreprises comptant au moins une personne.

Les délégué·e·s ne formulent aucune question ou objection sur les modifications proposées.

Jeannette Leuch demande si tou·te·s les participant·e·s au vote consultatif sur le règlement de prévoyance sont d'accord pour voter à main levée (les cartes blanches permettent de voter).

La présidente soumet le projet de nouveau règlement de prévoyance à un vote consultatif. Le règlement de prévoyance est adopté à l'unanimité et sans abstention.

Le Conseil de fondation adoptera le règlement de prévoyance lors de l'une de ses prochaines réunions pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

10) Rapport sur les placements

Diego Liechti présente le résultat des placements 2022 et l'évolution depuis le début de l'année 2023.

Il explique que l'année 2022 a été l'une des pires années pour Nest Fondation collective, qui a perdu environ 10%. Mais si l'on considère la moyenne des dernières années par rapport à d'autres caisses de pensions, Nest Fondation collective a tout de même pu réaliser des rendements supérieurs à la moyenne. Alors que la moyenne se situe à 3,1%, le rendement moyen de Nest Fondation collective est de 3,8% sur le long terme. Le résultat de 2022 s'explique par le fait qu'il s'agissait d'une année de placement très particulière. L'éclatement de la guerre, d'une part, et les taux d'inflation très élevés, d'autre part, n'ont pas été sans conséquences. Cela a entraîné une forte hausse des taux d'intérêt et donc des rendements négatifs élevés sur les obligations. De plus, le cours des actions s'est effondré, ce qui a constitué un grand défi pour la stratégie de durabilité, car seules les matières premières ont connu une bonne année de placement, mais elles ont été exclues de la stratégie de placement pour des raisons de durabilité. C'est la raison pour laquelle Nest a obtenu un résultat légèrement inférieur à celui d'autres caisses.

L'un des faits marguants dans le domaine des placements est le succès du développement dans le secteur immobilier. Un exemple est le complexe immobilier de Birmensdorf, construit en bois écologique, dont 60% des besoins en électricité sont couverts par des installations photovoltaïques, qui est chauffé par des sondes géothermiques et qui se distingue par des aménagements extérieurs garantissant la convivialité et la biodiversité. Il convient également de mentionner que les prix des loyers ont été fixés de manière équitable. Les appartements ont été loués en un rien de temps.

Diego Liechti insiste en particulier sur la tendance à long terme de réduction des frais de gestion de fortune. L'année dernière, ces frais se seraient élevés à 0,58% de la fortune totale, un chiffre légèrement supérieur à celui de l'année précédente en raison d'effets techniques. À titre de comparaison, il fait référence aux frais de gestion de fortune nettement plus élevés de la caisse de pension de la ville de Zurich, malgré une allocation similaire. En ce qui concerne l'analyse des coûts de la fortune, Diego Liechti précise que les coûts totaux s'élèveraient à environ CHF 20,6 millions. La majeure partie de ces coûts proviennent des placements sur le marché privé et des placements immobiliers indirects en Suisse.



L'année de placement actuelle est nettement meilleure que la précédente. En dehors des actions mondiales et de l'immobilier mondial, qui présentent actuellement de moins bons résultats, ce sont surtout les actions des marchés émergents qui sortent du lot.

Diego Liechti conclut en esquissant les perspectives d'avenir. Les objectifs sont notamment d'augmenter l'efficacité et la diversification par une simplification de la structure du portefeuille, le remaniement du private equity et de l'infrastructure, la révision du portefeuille de capital-risque, l'examen de la banque dépositaire et des fonds à investisseur unique ainsi que l'amélioration du reporting des investissements sur le marché privé et la révision de la stratégie dans la classe d'actifs Immobilier mondial.

Pour conclure, Diego Liechti précise que Nest Fondation collective n'est pas seulement la caisse de pensions la plus durable de Suisse, mais qu'elle affiche aussi un rendement supérieur à la moyenne.

En réponse à l'objection d'un délégué qui demande pourquoi, malgré la stratégie de durabilité, Nest Fondation collective investit dans de grands groupes chinois comme China Petroleum & Chemical Corporation et dans Zurich Assurance, alors que leurs activités nuisibles à l'environnement ont déjà provoqué des manifestations devant le siège principal de Zurich, la présidente le remercie pour sa question et lui assure que l'on va prendre en compte cette préoccupation et y répondre sur le site web. La stratégie de durabilité constitue également une question récurrente au sein du Conseil de fondation.

Diego Liechti souligne à cet égard la rigueur des critères d'exclusion appliqués et précise que la notation de durabilité de Zurich Assurance est généralement très bonne. Les controverses mentionnées sont également prises en compte dans la notation. En ce qui concerne China Petroleum & Chemical Corporation, celle-ci se trouvait déjà juste au-dessus du seuil permettant à Nest d'investir dans le segment correspondant des marchés émergents à la fin 2022. En raison de sa notation, il n'est plus possible d'investir dans cette entreprise aujourd'hui. La position correspondante a été vendue dans son intégralité. Diego Liechti souligne qu'aujourd'hui, au moins 60% de l'univers des actions sont déjà soumis à des exclusions, une situation unique dans le paysage des caisses de pension en Suisse. Cependant, Nest Fondation collective doit encore disposer d'un portefeuille investissable pour pouvoir réaliser un rendement conforme au marché.

11) Rapport de durabilité

Beatrice Zwicky, membre du Conseil de fondation, et Ulla Enne, Operations & Responsible Investing dans le domaine des placements, présentent le rapport de durabilité 2022.

Ulla Enne explique les différentes approches pour interpréter la notion d'investissement durable. Elle attire l'attention sur différents aspects qui sont pris en compte chez Nest, comme la mise en œuvre des critères d'exclusion, l'investissement exclusif dans des entreprises présentant une notation de durabilité positive, le dialogue et l'exercice des droits de vote pour soutenir la durabilité ainsi que la promotion ciblée de technologies et de projets durables.

Ensuite, Beatrice Zwicky explique la mise en œuvre des approches adoptées par Nest Fondation collective pour appliquer la stratégie de durabilité dans les placements. Selon cette approche, seuls 43% de l'ensemble de l'univers des actions sont suffisamment durables et donc investissables. Beatrice Zwicky commente ensuite les principaux chiffres clés concernant les actions investies ainsi que l'exercice des droits de vote pour les actions suisses. Les placements de Nest Fondation collective permettent, grâce à la mise en œuvre

systématique de la stratégie de placement durable, de réduire les émissions de CO₂ d'environ 36% par rapport à des investissements comparables.

Aucune question n'a été posée par les délégué·e·s.

12) Perspectives

Pour conclure, la présidente présente les futurs défis et enjeux du Conseil de fondation: une des priorités est notamment d'adapter l'offre à l'évolution des réalités de la vie actuelle. De plus en plus d'assuré·e·s ont plusieurs employeurs. Pour ces personnes, le règlement de prévoyance actuel prévoit déjà une assurance facultative à l'art. 9, al. 3. Par ailleurs, les couples et les familles adoptent aujourd'hui des modèles de vie de plus en plus différents. Il faut tenir compte de l'évolution de ces besoins par une personnalisation des modèles de rente, des plans optionnels et des solutions de prévoyance individuelles. Enfin, le thème de la mise en œuvre de la durabilité dans la prévoyance et les placements constitue également une question importante pour le Conseil de fondation.

13) Clôture humoristique

Claudio Zuccolini fait son apparition et anime un programme divertissant. Les délégué·e·s accueillent l'intermède de Claudio Zuccolini par des applaudissements enthousiastes.

La présidente clôt la séance à 18h20 et remercie les délégué·e·s de leur présence et de leur intérêt pour Nest Fondation collective. Elle invite les délégué·e·s à prendre un apéro dans la salle bleue adjacente.

Zurich, le 21 septembre 2023

La présidente de la séance

La rédactrice du procès-verbal

Jeannette Leuch

Alexandra Theocharides